

Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière qui s'est tenue le 8 novembre 2006 à Repentigny, sous la présidence de monsieur Maurice Blais.

Étaient présents:

Beaulieu, Céline
Blais, Maurice
Foisy, Jean-François
Gagné, Doris
Ouellet, Yvan
Lachapelle, Thérèse

Langevin, Nicole
Legault, Carol
Parkinson, Merle
Sabourin, Nicole
Thiffault, Daniel

Étaient absents:

Ducharme, Marcel
Maziade, Pierre-Jean

Personnes ressources:

Marc Chouinard

Secrétaire-rédactrice:

Didoné-Arseneau, Sylvie

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les avis de convocation requis ayant dûment été envoyés et considérant qu'il y a quorum, monsieur Maurice Blais déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Nicole Sabourin et appuyée par madame Céline Beaulieu, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivis du procès-verbal de la séance régulière du 2006-09-20
4. Information du président-directeur général
 - 4.1 information générale
 - 4.2 suivis de la parole à l'assemblée de la dernière rencontre
5. Parole à l'assemblée
6. Désignations et nominations par l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière de certains membres du conseil d'administration des établissements publics de la région de Lanaudière
7. Modalités concernant la gestion du dossier administratif du commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services
8. Modifications au code d'éthique et de déontologie concernant les administrateurs du conseil d'administration, le président-directeur général et le directeur de santé publique et d'évaluation de l'Agence
9. Avis de motion – règlement sur la procédure d'examen des plaintes de l'Agence
10. Présentation du rapport annuel de gestion 2005-2006 de l'Agence
11. Présentation du rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes 2005-2006
12. Divers
13. Documents déposés
14. Date de la prochaine rencontre
15. Levée de la séance

RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-053

3. ADOPTION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 2006-09-20

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Thérèse Lachapelle et appuyée par monsieur Carol Legault, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 20 septembre 2006 tel que rédigé.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-054

Suivis du procès-verbal

Tous les suivis ont été faits.

4. INFORMATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

4.1 Information générale

La présentation des activités de l'Agence devant la Commission des affaires sociales a été reportée au 15 novembre 2006. L'Agence rendra compte de l'évolution des soins de santé sur son territoire pour les années 2002-2003, 2003-2004, 2004-2005.

Le président-directeur général informe les membres que le ministère de la Santé et des Services sociaux a réaffirmé, aujourd'hui même, sa volonté ferme de voir s'améliorer la situation au niveau des infections nosocomiales et compte sur la collaboration de tous les établissements de santé du Québec pour mettre en place des programmes obligatoires de surveillance des infections nosocomiales.

Ceci étant, la surveillance des infections nosocomiales est reconnue comme la pierre angulaire d'une lutte efficace contre les infections nosocomiales et le ministère de la Santé et des Services sociaux a consenti des efforts considérables dans ce domaine au cours des deux dernières années. Les programmes provinciaux de surveillance sont développés et priorisés en fonction de certains critères. Il va de soi que la morbidité et la mortalité associées à l'infection ainsi que son potentiel de prévention sont des facteurs importants. Aussi, dans une perspective de santé publique, les agents infectieux transmissibles ainsi que ceux qui résistent aux antimicrobiens se doivent d'être suivis de près aux niveaux local, régional et national. Bien qu'à ce jour, la majorité des établissements visés répondent à l'invitation de participation, il est important de consolider le réseau de surveillance et d'assurer la pérennité des programmes en place. Un réseau de surveillance actif, prospectif et continu est essentiel à l'actualisation d'un plan d'action de lutte aux infections nosocomiales. À cet effet, nous avons convenu avec les autorités ministérielles, les comités d'experts et les partenaires du réseau de rendre obligatoire la participation des établissements ciblés pour les différents programmes qui les concernent. Les objectifs spécifiques des différents programmes sont connus par les équipes locales de prévention et de contrôle des infections (PCI). Nous sollicitons donc votre collaboration pour vous assurer que votre établissement participe aux programmes de surveillance pour lesquels il est ciblé, soit :

Monsieur Foisy confirme que la Centrale Info-Santé Lanaudière sera relocalisée pour faire face aux expansions requises par l'accroissement d'activités qu'entraînera l'implantation du numéro unique 811 dans tout le Québec. De plus, la relocalisation permettrait de rapprocher la Centrale des bassins de ressources infirmières afin de favoriser le recrutement de ce personnel et d'en assurer une meilleure rétention. Des problèmes importants de recrutement et de rétention de personnel infirmier ont eu un effet significatif sur la performance d'Info-Santé en 2005-2006. La Centrale Info-Santé Lanaudière actuellement située dans les locaux du CLSC St-Gabriel du CSSSNL, déménagera ses installations au 102 St-Isidore à St-Esprit dans les locaux autrefois occupés par les services administratifs du CLSC Montcalm. La nouvelle téléphonie doit être installée à la mi-novembre et la mise en réseau des 15 centrales de la province et le déploiement du numéro unique 811 se fera d'ici mars 2007.

En ce qui concerne la fermeture temporaire de la clinique sans rendez-vous au CLSC de St-Gabriel, le président-directeur général a tenu à préciser que le décès d'un des médecins traitants survenu récemment a fait en sorte que les autres médecins de ce CLSC ont du reprendre la clientèle de ce dernier et ne

peuvent, pour l'instant, assurer la clinique sans rendez-vous considérant la surcharge de travail découlant.

L'Agence a participé à l'inauguration d'un nouveau centre de crise dans le sud de Lanaudière, lequel centre sera sous la responsabilité de l'organisme communautaire et alternatif en santé mentale, Les Services de crise de Lanaudière. Ce service est entièrement dédié aux personnes traversant une période de détresse qui nécessite un retrait temporaire de leur milieu de vie. Les principaux objectifs de ce nouveau service visent à offrir un soutien aux personnes vivant des situation de crise (santé mentale, idées suicidaires, violence, etc) et à éviter l'hospitalisation ou le recours à des services plus lourds que nécessaires dans la mesure du possible.

Monsieur Claude Piché, en remplacement du président-directeur général de l'Agence, a participé au forum régional de la CSN sur le développement de Lanaudière qui portait sur les services publics.

4.2 Suivis de la parole à l'assemblée

Aucune intervention.

5. PAROLE À L'ASSEMBLÉE

Monsieur Jacques Gagné, président des séminaires l'Université du troisième âge de la MRC de L'Assomption intervient sur une pétition réclamant la réouverture de l'ex-hôpital Le Gardeur à Repentigny. Il tient à souligner qu'il a transmis plusieurs lettres au ministre Philippe Couillard lui exposant son mécontentement à l'endroit du Gouvernement du Québec qui laisse un site inutilisé alors que les besoins en services de santé et services sociaux dans Lanaudière sont grands.

Certains éléments de discussion sont mis de l'avant par monsieur Gagné, auxquels certaines précisions sont apportées par le président-directeur général.

Madame Rollande Dulong, citoyenne de Repentigny intervient sur les délais d'attente de certaines chirurgies pour les résidents de Lanaudière et interroge l'Agence la possibilité d'avoir accès à ces délais.

Le président-directeur général de l'Agence invite madame Dulong à consulter le site du ministère de la Santé et des Services sociaux qui expose les délais d'attente de certaines chirurgies pour les établissements dans chacune des régions du Québec.

6. DÉSIGNATIONS ET NOMINATIONS DE CERTAINS MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ÉTABLISSMENTS PUBLICS DE LA RÉGION PAR L'AGENCE

CONSIDÉRANT QU'EN application des dispositions des articles-129, 130 et 133 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, des élections et des désignations ont eu lieu à l'automne 2006 pour les conseils d'administration des établissements publics;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence a adopté une *Procédure de désignation et de nomination par l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière de certains membres du conseil d'administration des établissements publics de la région* pour déterminer les modalités sur lesquels le conseil d'administration procédera aux nominations relevant de ses responsabilités ;

CONSIDÉRANT QUE les établissements de la région, qui ne sont pas des instances locales, ont soumis des noms à l'Agence et ont tous conclu une entente en application du 2^e alinéa de l'article 105.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux ;

CONSIDÉRANT que le président-directeur général a procédé à un appel de candidatures unique en identifiant les établissements et les types de postes à combler au moins cinq semaines avant la tenue de l'assemblée du conseil d'administration de l'Agence au cours de laquelle les désignations seront faites.

CONSIDÉRANT que les propositions de candidatures ont été faites par résolution du conseil d'administration ou par la personne autorisée par l'établissement; et que chacune des propositions a été accompagnée du formulaire « Information sur un candidat et déclaration ».

CONSIDÉRANT que les candidatures ont été reçues à l'Agence dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT QU'UN comité de travail du conseil d'administration a été formé pour analyser les recommandations proposées par les établissements ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Céline Beaulieu et appuyée par madame Nicole Langevin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

DE DÉSIGNER les personnes suivantes :

Établissement	Personnes désignées par l'Agence
CSSS du Sud de Lanaudière	Jacques Plasse Gyslaine Samson-Saulnier
CSSS du Nord de Lanaudière	Sandro Echaquan Denis LeReste
CRDP Le Bouclier	Marguerite-Rose Pesant-Bédard Nathalie Sénéchal
CR La Myriade	Jacques Larocque Daniel Villeneuve
Centres jeunesse de Lanaudière	René Brouillette Alain Giroux

DE NOMMER les personnes suivantes :

Établissement	Collège	Personnes nommées par l'Agence
CSSS du Sud de Lanaudière	Département régional de médecine générale	Marc Desjardins
CSSS du Nord de Lanaudière	Comité d'usagers	Jacqueline Bérard
	Comité d'usagers	Pierre Marchand
CR Le Bouclier	Conseil multidisciplinaire et infirmières auxiliaires	Renée Geoffroy
	Conseil multidisciplinaire et infirmières auxiliaires	Claire Johnson
Centres jeunesse de Lanaudière	Conseil multidisciplinaire et infirmières auxiliaires	Julie Émond
	Conseil multidisciplinaire et infirmières auxiliaires	Marie-France Plante
	Conseil multidisciplinaire et infirmières auxiliaires	Marcelle Thiffault
	Personnel non clinique	Caroline Ouellet

RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-055

COMMENTAIRES SUR LE PROCESSUS ÉLECTORAL – REPRÉSENTANTS DE LA POPULATION AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

CONSIDÉRANT le processus électoral tenu à l'automne 2006 dans les établissements publics de santé et de services sociaux du Québec;

CONSIDÉRANT le faible taux de participation de la population dans Lanaudière et dans toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT que les électeurs devaient se déplacer dans plus d'un établissement pour faire valoir leur choix de représentants au sein des conseils d'administration des centres de santé et de services sociaux et des établissements à vocation régionale;

CONSIDÉRANT le haut taux de dépenses reliées à ce processus et qui pourraient être diminuées pour offrir plus de soins en santé et services sociaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Nicole Sabourin et appuyée par monsieur Daniel Thiffault, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

DE SUGGÉRER au ministère de la santé et des services sociaux de revoir le mode de scrutin pour tenir compte du processus déjà en place pour les élections municipales et scolaires;

DE TRANSMETTRE au ministère de la santé et des services sociaux copie de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-056

7. MODALITÉS CONCERNANT LA GESTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF DU COMMISSAIRE RÉGIONAL AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ DES SERVICES

CONSIDÉRANT que le commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services relève du conseil d'administration depuis la mise en application de la Loi 83 ;

CONSIDÉRANT que la gestion du dossier administratif du commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services doit être effectuée régulièrement afin d'en assurer un suivi ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus d'évaluation du rendement, le commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services bénéficie de la possibilité d'un octroi de boni à titre de cadre supérieur.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Nicole Sabourin et appuyée par madame Thérèse Lachapelle, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

DE CONFIER la gestion du dossier administratif du commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services à la directrice des ressources humaines ;

DE CONFIER au président-directeur général la gestion du processus menant à l'évaluation du rendement et à l'élaboration des objectifs annuels du commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services ;

D'IDENTIFIER, sur recommandation du comité de vigilance et de la qualité et du président-directeur général, les objectifs annuels du commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services visant l'octroi d'un boni au rendement et de les soumettre au conseil d'administration pour approbation;

D'ÉVALUER, sur recommandation du comité de vigilance et de la qualité et du président-directeur général, le rendement et l'atteinte des objectifs annuels du commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services selon la politique en vigueur et de faire rapport de l'évaluation au conseil d'administration.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-057

8. MODIFICATIONS AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE CONCERNANT LES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LE DIRECTEUR DE SANTÉ PUBLIQUE ET D'ÉVALUATION DE L'AGENCE

CONSIDÉRANT les modifications à apporter au code d'éthique et de déontologie concernant les membres du conseil d'administration, le président-directeur général et le directeur de santé publique et d'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière;

CONSIDÉRANT les ajustements apportés aux contenus des sections IV et VI au code d'éthique et de déontologie concernant les membres du conseil d'administration, le président-directeur général et le directeur de santé publique et d'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière;

CONSIDÉRANT que le bureau du Secrétaire général associé du ministère du Conseil exécutif s'est dit en accord avec les propositions de modifications et de réaménagement des sections IV et VI dudit code d'éthique;

CONSIDÉRANT que les membres du comité conseil sur l'éthique et la déontologie du conseil d'administration sont en accord avec les propositions de modifications et de réaménagement des sections IV et VI du code d'éthique et de déontologie concernant les membres du conseil d'administration, le président-directeur général et le directeur de santé publique et d'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration ont déjà signé le formulaire d'engagement personnel et le formulaire de déclaration des intérêts, lesquels formulaires ne sont pas modifiés par la nouvelle version du code d'éthique;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par monsieur Carol Legault, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

D'ADOPTER les modifications et au code d'éthique et de déontologie concernant les membres du conseil d'administration, le président-directeur général et le directeur de santé publique et d'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-058

9. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES

Le président du conseil d'administration donne avis qu'à la séance régulière du 20 décembre 2006, il proposera une modification au règlement sur la procédure d'examen des plaintes de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

10. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2005-2006 DE L'AGENCE

Monsieur Jean-François Foisy dresse le portrait des principales réalisations et des résultats atteints au cours de l'année 2005-2006 par l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

CONSIDÉRANT la qualité des informations recueillies dans le rapport annuel de gestion 2005-2006 de l'Agence;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Daniel Thiffault et appuyée par madame Doris Gagné, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

DE FÉLICITER la permanence et le président-directeur général pour la qualité du travail et de la présentation.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-059

11. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES 2005-2006

Monsieur Marc Chouinard présente une synthèse de l'ensemble des plaintes adressées et traitées par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et par l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière au cours de la dernière année.

12. DIVERS

Aucun sujet.

13. DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés pour information:

- communiqués
- consolidation des ressources informationnelles (présentation à l'AQESSS)

14. CALENDRIER DES PROCHAINES RENCONTRES

La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra le 20 décembre 2006.

Les membres conviennent du calendrier suivant pour 2007 :

- mardi 6 février 2007
- mercredi 21 mars 2007
- mardi 8 mai 2007
- mercredi 20 juin 2007

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 22h25.



Maurice Blais
Président



Jean-François Foisy
Secrétaire